



## ENTREPRENDRE BRUXELLES

### COMPÉTENCES, ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

#### COMPOSITION DE LA STRUCTURE

Entreprendre Bruxelles est composée de 9 membres : 5 membres sont désignés par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles ; 4 membres sont désignés en raison de leur implication spécifique dans les buts poursuivis par l'association. Les membres sont désignés pour un terme renouvelable de 6 ans. L'Organe d'Administration d'Entreprendre Bruxelles est composé comme suit :



**Fabian MAINGAIN**  
Président  
Membre du conseil  
d'administration  
mandaté par la  
Ville de Bruxelles



**Andon AKAYYAN**  
Trésorier  
Représentant des  
commerçants



**Françoise REMY**  
Secrétaire  
Représentant des  
commerçants



**Alexandre DERMINE**  
Administrateur  
délégué à la gestion  
journalière  
& Membre du conseil  
d'administration  
mandaté par la Ville  
de  
Bruxelles



**Barthelemy  
DE CALLATAY**  
Représentant des  
commerçants



**Julien DUBOIS**  
Membre du  
conseil  
d'administration  
mandaté par la  
Ville de  
Bruxelles



**Youri MAURY**  
Membre du  
conseil  
d'administration  
mandaté par la  
Ville de  
Bruxelles



**Fabrice OPPITZ**  
Représentant des  
commerçants



**Tim VAN  
CROMBRUGGEN**  
Membre du conseil  
d'administration  
mandaté par la  
Ville de  
Bruxelles

Entreprendre Bruxelles est un outil de soutien à la politique économique de la Ville de Bruxelles. À travers ses actions d'accompagnement, de soutien et de promotion, la structure participe au développement de la Ville, à la dynamique commerciale et entrepreneuriale, à l'animation et l'attractivité de nos quartiers commerçants et au développement d'un tissu économique de qualité, répondant aux attentes de ceux qui vivent et qui font vivre Bruxelles.

#### DÉFINITION DE LA STRUCTURE

Organe technique, constitué en cellule d'appui aux côtés de l'administration des Affaires économiques et des associations de commerçants et d'entreprises, l'association a pour objet social de contribuer activement au développement, à la mise en valeur et au rayonnement des entreprises et des commerces sous toutes leurs formes, tant fixes qu'ambulants, sur le territoire de la Ville de Bruxelles. La Ville de Bruxelles a besoin d'un bras armé opérationnel qui applique sa politique en matière de développement commercial et la décline concrètement et rapidement sur le terrain, en veillant à un juste équilibre entre les ambitions stratégiques de développement, et le besoin de ses habitants et commerçants actuels et à venir. Les services proposés par l'asbl sont gratuits.

Véritable porte d'entrée pour tout commerçant installé ou désirant s'installer sur le territoire de Bruxelles, l'activité de l'ASBL se décline en 3 missions:

- Privilégier l'accès aux propriétés communales ou privées des enseignes s'inscrivant pleinement dans le cadre du Schéma de développement communal dont s'est doté la Ville de Bruxelles et les aider dans leur stratégie de développement grâce aux données chiffrées sur les flux, les résidents ou encore les commerces existants par catégorie, consultables sur le WOC (Web observatoire du commerce);
- Aider et accompagner ces enseignes dans leur démarches administratives tant au moment de leur installation que pendant leurs activités. (Relais vers les différents services de l'administrations des Affaires Economiques et de l'Urbanisme);
- Promouvoir les quartiers commerçants et les activités commerciales exercées sur le domaine public (kermesse, marchés, braderies, parcours food trucks...) par l'organisation d'évènements et d'animations, par leur promotion via les réseaux sociaux, par l'organisation de campagnes de communications multimédia, par la distribution de publications...

#### CONTACT

Rue d'Arenberg, 44, 1000 Bruxelles  
+32 2 768 10 13  
info@entreprendrebruxelles.be  
N° d'entreprise : 0543.320.061  
RPM Bruxelles  
BE50 3631 3235 4318

**LIEN AVEC LA VILLE**  
ASBL de la Ville créée en 2014